

➤ ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOIS

Colombiers a depuis de longues années une politique active d'accueil de nouvelles entreprises ; politique qui porte ses fruits aujourd'hui car on compte sur la commune plus d'un emploi par actif.

• L'équipement commercial a toujours répondu à un double objectif :

- Des services de proximité dont le projet « Cœur de Village », viendra compléter l'offre.
- Un commerce de périphérie pour apporter des services complémentaires.

• Pour l'avenir, nous souhaitons prolonger cette ligne politique en favorisant l'installation et le développement de nouvelles zones d'activités économiques :

- Le développement de la Z.A.E. de VIARGUES, réservé à l'agrandissement de la zone commerciale sur une surface de 15 Hectares.
- Le Parc Régional d'Activités Economiques Pierre Paul Riquet, installé en limite avec Montady, sera entièrement financé et aménagé par la Région et doit permettre d'accueillir des activités supplémentaires sur 13 hectares.
- Située entre le Domaine de La Martine et la zone de Cantegals, une zone d'activité artisanale et agricole doit permettre aux artisans, viticulteurs, agriculteurs... qui le souhaitent de se développer sur la commune.

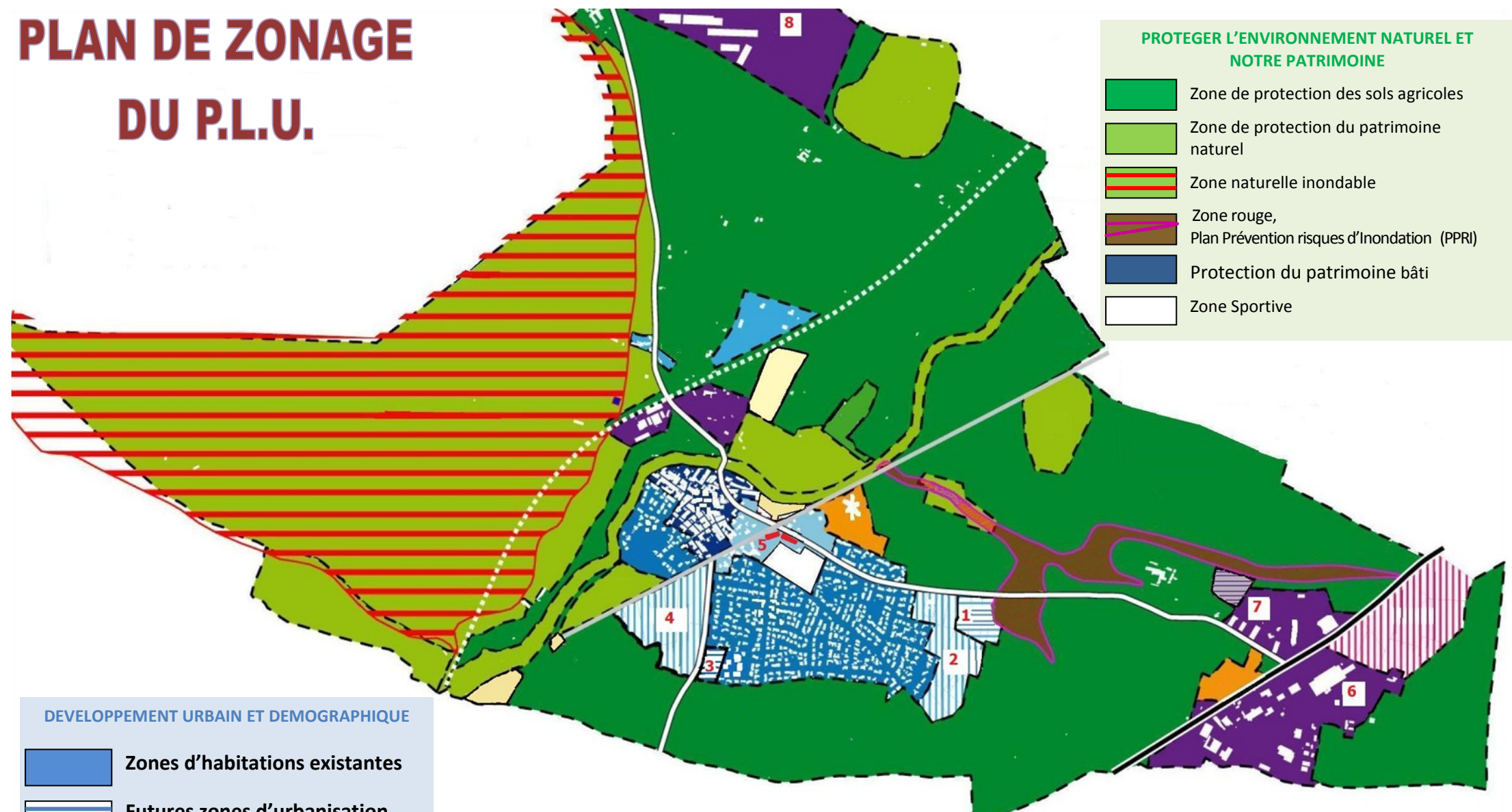
• Nous favoriserons également le développement de zones à vocation médicale, en permettant à la Clinique Causse et la Maison de Retraite la Résidentielle d'étendre leur activité professionnelle, et en prévoyant l'accueil de nouveaux établissements médicaux ou paramédicaux.

• Nous développerons également une vraie politique touristique.

Nos lieux patrimoniaux et nos différentes structures d'accueil doivent nous permettre d'attirer et de fidéliser une clientèle de consommateurs, indispensable à l'essor de l'économie locale.

L'EMPLOI RESTE AUJOURD'HUI UNE DES PREOCCUPATIONS MAJEURES DES FRANÇAIS. EN FAVORISANT L'INSTALLATION ET LE DEVELOPPEMENT DE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES, NOUS PERMETTRONS A NOS CONCITOYENS DE VIVRE ET TRAVAILLER SUR NOTRE TERRITOIRE !

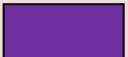




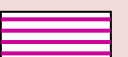


PLAN DE ZONAGE DU P.L.U.



DEVELOPPEMENT URBAIN ET DEMOGRAPHIQUE

-  Zones d'habitations existantes
-  Futures zones d'urbanisation
 - 1 Lot. Le Clos Lamartine
 - 2 ZAC Les Clauzets
 - 3 Le Petit Pech
 - 4 ZAC Des Montarels
-  5 Projet Cœur de Village

ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOIS

-  Zones d'activités Commerciales et Industrielles
-  6 Zone de Viargues
-  7 Zone de Cantegals
-  8 Parc Régional d'Activité Economique
-  Zones touristiques
-  Zone d'activités Commerciales et Industrielles à aménager
-  Zone à vocation médicale et paramédicale
-  Zone d'activité artisanale et agricole

➤ ENVIRONNEMENT NATUREL ET PATRIMOINE

Notre belle commune est riche de paysages exceptionnels et d'éléments patrimoniaux tels que le Canal du Midi, l'Oppidum d'Enserune, l'Etang de Montady... Il convient d'en conserver et entretenir l'écrin paysager.

• **Notre volonté est de protéger au sein de notre paysage, les sites sensibles et prestigieux** en évitant d'étaler dans nos campagnes les zones d'urbanisation. En localisant l'habitat au cœur et aux abords du village, et en développant l'extension des zones économiques dans la continuité de celles déjà existantes, nous contribuerons à la préservation de notre paysage rural viticole.

• **Nous valoriserons le patrimoine bâti communal**, en l'intégrant dans un réseau de cheminements piétons/modes doux (pistes cyclables, vitesse limitée...). Nous préserverons les nombreuses zones classées en Zones Naturelles Patrimoniales.

• **Les espaces boisés seront conservés** et aménagés en lieux de détente, parcours santé, aires de pique-nique, aires de jeux ...

• **Nous renforcerons les abords des grands terrains de jeux** (stades) avec la réalisation d'équipements sportifs supplémentaires.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PREVOIT LE DEVELOPPEMENT URBAIN, ECONOMIQUE ET PAYSAGER DE COLOMBIERS POUR LES 20 à 25 PROCHAINES ANNEES. IL EST LE DOCUMENT OFFICIEL DESTINE A PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE QUALITE DE VIE.